



ÉCOLE DES GRANDS-CHEMINS

VOLET ÉLÈVE-ATHLÈTE (2^e et 3^e cycles)

QU'EST-CE QUE LE VOLET ÉLÈVE-ATHLÈTE

Le volet élève-athlète permet aux élèves qui pratiquent un sport impliquant des entraînements plusieurs fois par semaine et pour qui l'horaire particulier expliqué ci-après accommode les parents.

À NOTER que le programme d'enseignement est le même pour tous les élèves de l'école : aucun sport particulier n'est pratiqué pendant les heures d'école ni aucun cours d'éducation physique supplémentaire n'est offert.

POUR QUI

S'adresse aux élèves des **2^e et 3^e cycles**.

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Être inscrit dans une école du CSSMI.

Pour les demandes provenant de l'extérieur du CSSMI, elles doivent aussi se faire en ligne, sur le site du CSSMI, en choisissant l'option demande de choix d'école extraterritoriale.

SÉLECTION DES ÉLÈVES

Les élèves sont choisis selon leur niveau de compétition.

À NOTER QU'UNE DEMANDE DE CHOIX D'ÉCOLE ACCEPTÉE PRÉVAUT POUR L'ANNÉE DEMANDÉE SEULEMENT. UNE NOUVELLE DEMANDE DOIT ÊTRE FAITE AVANT CHAQUE DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE.

HORAIRE PARTICULIER

L'heure du dîner est diminuée de 20 minutes, ce qui fait que les élèves athlètes terminent l'école 20 minutes plus tôt en après-midi, ce qui leur permet de se rendre à leur site d'entraînement un peu plus tôt.

FRAIS ET TRANSPORT

- Aucuns frais particuliers au niveau de l'école. Cependant, le transport des élèves vers le site d'entraînement pourrait être à coût nul.
- Si l'ajout de circuits générât des coûts, la facture devrait être assumée par les parents. Notez aussi que le transport du matin doit-être assuré par le parent.

DÉMARCHE

Le parent doit faire une demande de choix d'école en ligne, sur le site du CSSMI, pour les élèves du CSSMI ou une demande de choix d'école extraterritoriale pour les autres. Une fois complété, les démarches se font à l'interne.

CONFIRMATION

Si vous avez remis votre demande avant la date butoir (mi-mars), vous saurez en juin de la même année si votre enfant est admis ou non.

Si vous avez remis votre demande après la date butoir (mi-mars), vous saurez en août SEULEMENT si votre enfant est admis ou non.

EXEMPLES DE TRANSPORT VERS LES SITES D'ENTRAÎNEMENT EN 2025-2026 :

	Aréna de Rosemère (patinage artistique)	Aréna Sports Rousseau (hockey)
Aréna municipal de Boisbriand (hockey)	Centre récréo aquatique (plongeon)	GymPlus (gymnastique)